

Haro sur les plantes invasives

17/06/2010
L'Avicil

Le Contrat de Rivière Dyle-Gette a listé les plantes exotiques et envahissantes. Reste à les éradiquer... avec l'accord des citoyens concernés.

● **Marc WELSCH**

Voilà trois ans que le Contrat de Rivière Dyle-Gette tente de dresser un inventaire des lieux où se développent trois plantes exotiques particulièrement envahissantes : la renouée du Japon, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya. Ces plantes risquent de nuire à la santé de la population (berce du Caucase) ou à l'environnement (renouée et balsamine). Car la berce du Caucase peut entraîner des brûlures de la



C'est le long des cours d'eau que la balsamine se propage le plus, mais on la trouve aussi dans bon nombre de jardins. La berce du Caucase (à droite) peut causer des brûlures.



En d'autres endroits, à l'est du Brabant wallon, et notamment sur les rivières de moindre importance, cela se passe avec l'aide des communes. C'est ainsi qu'à Jodoigne, le long du Gobertange, une première opération d'éradication s'est déroulée le 1^{er} juin. Les ouvriers de l'ASBL Le Crabe, qui ont été initiés par Jérémie Guyon, chargé de projets au Contrat de Rivière, s'en étaient chargés pour l'arrachage. Ensuite, ce sont les ouvriers communaux qui ont détruit ces plantes.

D'autres communes vont entrer en action : Beauvechain, le long du Mille, le 22 juin ; Chastre, le long de la Houssière, le 27 juin ; Orp-Jauche, le long de la Bacquelaine, à une date qui restera à déterminer.

La situation d'Orp-Jauche est un peu particulière. La prise en charge de l'éradication a, dans le cas présent, été confiée à la commune de Lincent, en province de Liège, car le tronçon incriminé y est réduit. Son travail d'élimination ne s'arrêtera donc pas à la frontière provinciale.

Notons enfin que chaque citoyen, touché par de telles plantes envahissantes dans son jardin, peut prendre contact avec le Contrat de Rivière. Mais autant le savoir tout de suite : il n'existe toutefois pas de remède miracle contre ces végétaux.

S'armer de patience et persévérer dans l'éradication, année après année, est la meilleure solution. ■

➤ Renseignements complémentaires auprès du Contrat de Rivière Dyle-Gette (010 62 04 30).

Un développement foudroyant

Longtemps vues d'un oeil favorable, et d'ailleurs proposées à la vente, les plantes exotiques sont, depuis environ cinq ans, devenues problématiques pour la santé et l'environnement. Et on s'est vite aperçu qu'elles sont très difficiles à éliminer.

Mais pourquoi ces plantes se développent-elles avec cette ampleur ? « Elles poussent aussi aisément chez nous qu'au Japon, leur pays d'origine, souligne Jean-Marie Tricot, car les climats des deux pays sont similaires. En outre, la renouée du Japon se régénère facilement par bouturage, à partir de fragments de tige. La balsamine et la berce produisent chacune plus de 10 000 graines par an, ce qui entraîne une dispersion fulgurante. La berce pose aussi un problème de santé publique : un simple contact avec la plante suivi d'une exposition à la lumière peut entraîner de graves brûlures. »

« Une première opération d'envergure a eu lieu le 15 juin le long de l'Argentine et de la Lasne sur les territoires de Waterloo, La Hulpe, Lasne et Rixensart pour tenter d'éradiquer la balsamine et la berce. De manière générale, en différents endroits, il est toujours possible que les chantiers mobiles doivent traverser des propriétés privées. Nous demandons donc aux propriétaires concernés de montrer de la compréhension et d'autoriser le passage. »

Pour ce chantier important, un appel d'offres a été lancé. C'est l'entreprise jodoignoise de réinsertion Floreco qui a décroché le marché.

Les prochaines étapes de l'opération d'éradication : Chastre, Beauvechain et Orp-Jauche.

peu et les deux autres familles de plantes réduisent la biodiversité en appauvrissant ou en érodant le sol.

Jean-Marie Tricot, coordinateur du Contrat de rivière Dyle Gette :